

COMMUNE DE SIERENTZ

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 juin 2026 à 18h30
Sous la présidence de M. Pascal TURRI

Membres élus : 27
Membres en fonction : 27
Membres présents : 21
Votants : 26

Procurations :

Madame Rachel SORET VACHET VALAZ donne procuration à Madame Lauren MEHESSEM
Madame Manuelle LITZLER donne procuration à Madame Carole CHITSABESAN
Monsieur Mathieu PETITPAIN donne procuration à Madame Rachel SORET VACHET-VALAZ
Monsieur Nicolas ARBEIT donne procuration à Monsieur Luc FUCHS
Monsieur Xavier ILTIS donne procuration à Monsieur Pascal TURRI
Madame Estelle NGO donne procuration à Madame Cyrielle KUNTZ-BRICK

2. ADMINISTRATION GENERALE**2.3 Les Barbapapas - Modification du règlement intérieur du périscolaire**

Vu le règlement intérieur de l'accueil périscolaire/centre de loisirs « Les BARBAPAPAS » ;
Vu les tarifs applicables pour ce service ;

Considérant qu'il convient de tenir compte des évolutions des dispositions liées à l'accueil ;

Les principales modifications apportées portent d'une part sur la tarification du soir et d'autre part sur des points de règlement liés à la vie quotidienne dans la structure.

Concernant la facturation, le prestataire du logiciel permettant le fonctionnement des badgeuses d'accueil, la société DEFI, n'est plus en mesure d'assurer le fonctionnement technique de ces équipements. Des erreurs informatiques de badgeage entraînant des corrections quotidiennes impactent l'établissement des listes de présence et les facturations qui en découlent. Un forfait de 1h45 comprenant la totalité des heures de garde du soir pour l'accueil périscolaire met un terme à cette difficulté technique et permet une simplification de la gestion de l'accueil, tout en maintenant au même niveau les recettes de la commune. Ce forfait sera intégré à la tarification générale et établi selon les critères d'écarts figurant au tableau ci-dessous.

	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Catégorie 4	Catégorie 5
1 enfant *	Inf à 1 500 €	1 500 € à 3 000 €	3 000 € à 4 500 €	4 500 € à 6 000 €	Sup à 6 000 €
2 enfants *	Inf à 2 300	2 300 € à 3 400 €	3 400 € à 5 000 €	5 000 € à 6 500 €	Sup à 6 500 €
3 enfants *	Inf à 3 000 €	3 000 € à 4 100 €	4 100 € à 5 500 €	5 500 € à 7 000 €	Sup à 7 000 €
Forfait soir	4,46 €	5,15 €	5,75 €	6,09 €	6,20 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,

APPROUVE le tarif du forfait du soir et le nouveau règlement intérieur, annexé à la présente délibération, de l'accueil périscolaire/centre de loisirs « Les BARBAPAPAS ».

SIERENTZ, le 8 juin 2026
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Pascal TURRI



Le secrétaire,
Stéphane DREYER

